

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023 - 16 : Grandes orientations budgétaires 2024

Vu le décret n°87-832 du 8 octobre 1987 relatif à l'Ecole nationale des chartes, et en particulier son article n°18-1 ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts, et en particulier son article 15 ;

Vu la délibération du 8 juin 2023 du conseil d'administration de l'Université PSL portant approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2024 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 octobre 2023,

APPROUVE

Les grandes orientations budgétaires 2024 de l'Ecole nationale des chartes telles que définies dans la lettre d'orientation budgétaire en annexe à la présente délibération.

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'Ecole nationale des chartes

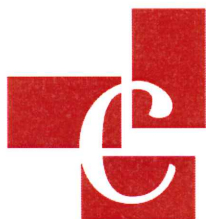


Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00

Annexe à la délibération : lettre d'orientation budgétaire 2024 de l'Ecole nationale des chartes.



École
nationale
des
chartes



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

Point n°3 : Approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2024

LETTRE D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Direction générale des Services

Direction des affaires financières

Paris, le 22 septembre
2023

Objet : Lettre d'orientation
budgétaire 2024

La construction du budget initial (BI) 2024, dont les principales orientations sont présentées au Conseil d'administration dans la présente lettre, s'inscrit - plus encore que les précédentes - dans un contexte marqué par des risques de tensions sur la trajectoire de dépenses de l'établissement.

Malgré les efforts structurels de l'École pour baisser ses dépenses de fonctionnement, notamment par la rationalisation de ses occupations immobilières et par la poursuite des actions de mutualisation entre services et au sein de l'université PSL, des facteurs externes viennent entamer la capacité de l'établissement à équilibrer son budget :

- Les mesures salariales adoptées au niveau national, et notamment les réévaluations successives du SMIC et du point d'indice ;
- la hausse des coûts de l'énergie et des fluides, et leur impact sur les autres prestations (papier, restauration, etc).

Concernant les mesures salariales, l'établissement a dû absorber les réévaluations successives du point d'indice en 2022 et 2023, avec une compensation seulement partielle en année n+1. Plus spécifiquement, concernant nos élèves fonctionnaires stagiaires qui représentent près de la moitié de nos effectifs en personnels, les hausses successives du SMIC – sans aucune compensation par la tutelle - grèvent d'autant la masse salariale de l'établissement. Il s'agit d'un impact de 65 k€ en année pleine pour 2022 et 60k€ complémentaire en année pleine pour 2023, soit 125 k€.

Cela sera d'autant plus dommageable en 2024 puisque seulement 50 % des mesures gouvernementales pérennes décidées en 2023 (estimées à plus de 50k€ annuels) seront compensées par la tutelle. A ce stade, le montant global des dépenses en masse salariale non compensées est estimé à 150 K€ à absorber dans la construction du BI 2024.

Concernant les fluides, l'ENC, tout en n'étant pas bénéficiaire de l'amortisseur électricité, a tout de même pu faire face aux hausses grâce à une prévision fine, à l'impact des premières mesures de réduction de dépenses d'électricité (passage généralisé en LED) et à la subvention ministérielle. L'augmentation du coût des fluides pour 2024 par rapport à l'avant crise est estimé à 20 K€, malgré le déménagement de l'URFIST de Paris sur le site de Condorcet qui génère une économie nette de 25 K€ annuels. Les charges du Campus Condorcet sont, quant à elles, prévues en augmentation.

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
chartes.psl.eu

Bibliothèque
12, rue des Petits-Champs
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 88 69
bibliotheque@chartes.psl.eu
www.chartes.psl.eu

Parallèlement, le dynamisme de l'établissement pour développer des ressources propres, tant dans le secteur de la formation continue, qui atteint un niveau de recettes jamais atteint, que dans celui de la recherche, avec de très beaux succès, notamment la participation à l'équipex Biblissima +, le financement franco-allemand (ANR-DFG) du projet Graceful ou la première ERC de l'École LostMa, génère également un surplus d'activités au sein des fonctions supports qui ne peuvent plus être prises en charge sans frais de gestion suffisamment conséquents. Le lancement de la Fondation de l'École, désormais possible grâce à la dotation et à son insertion dans la Fondation PSL, permettra de couvrir des projets actuellement financés, grâce à du mécénat, mais n'a pas vocation à couvrir les dépenses structurelles de l'établissement.

Enfin, l'établissement, plus que jamais intégrée dans l'université de rang mondial PSL aux fortes ambitions en formation, en recherche et en rayonnement dans la société et à l'international, ne peut perdre son attractivité, notamment en matière de régime indemnitaire de ses différents personnels, et doit pouvoir poursuivre la modernisation de ses équipements et de ses locaux.

Dans ce contexte, la construction du BI 2024 s'avère particulièrement tendue, et nécessitera un effort collectif pour dépenser plus que jamais au plus juste, en optimisant les ressources et en générant de nouvelles recettes, sans obérer le déploiement des ambitions de l'établissement.

Comme les précédentes, cette lettre d'orientation budgétaire (LOB) est établie en cohérence avec celle de l'Université PSL figurant en annexe 2 et votée par son Conseil d'administration de juin dernier, comme le prévoit le texte de ses statuts. *L'annexe 1 à la présente lettre récapitule les flux financiers entre PSL et l'ENC sur la période 2021-2025.*

1. Rappel du calendrier budgétaire PSL-ENC 2023 – 2024 :

| Dates | Items |
|----------------|--|
| 08/06/2023 | Approbation de la LOB de PSL par son CA |
| 11->13/09/2023 | Réunions de dialogue de gestion avec les services : - préparation de la DBR2 2023 - première analyse des besoins pour le budget 2024 |
| 25/09/2023 | Dialogue de gestion avec le Rectorat sur la DBR2 2023 |
| 10/10/2023 | Conseil d'administration de l'ENC : - approbation de la DBR2 2023 - approbation de la lettre d'orientation budgétaire 2024 |
| 6->10/11/2023 | Réunions de dialogue de gestion avec les services et arbitrages sur le BI 2024 |
| 24/11/2023 | Dialogue de gestion avec le Rectorat sur le projet de budget 2024 |
| 12/12/2023 | Conseil d'administration de l'ENC : vote du budget initial 2024 |
| 14/12/2023 | Conseil d'administration de PSL : vote du budget initial 2024 |

2. Perspectives sur les hausses de recettes :

2.1. Une subvention pour charges de service public (SCSP) 2024 qui devrait intégrer la compensation pour 50% des mesures salariales

La notification de SCSP intermédiaire de 2023 s'élève à 10 154 K€ en hausse par rapport à 2022 puisqu'elle intègre les ajustements de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et un tiers d'année de contrat doctoral.

Le plafond d'emplois de l'École pour 2024 s'établit à 138 emplois (ETPT), en augmentation d'un ETPT (contrat doctoral) par rapport au BI 2023. Ce plafond comprend les emplois d'élèves fonctionnaires stagiaires et ceux des personnels (enseignants-chercheurs et BIATSS).

Le budget 2024 sera construit sur ce plafond d'emplois (incorporant une subvention en année pleine pour le contrat doctoral) et sur la subvention ministérielle de fonctionnement actuelle (incluant l'action spécifique URFIST). Au stade du BI 2024, l'impact LPR 2024 et les compensations attendues (hausse du point d'indice de 1,5%, revalorisation indemnitaire, etc) seront prises en compte en estimation prudente.

2.2. Des ressources propres qui devraient continuer à se développer dans les domaines de la formation continue, du mécénat et de la recherche

- ✓ Le rentrée 2023/2024 a vu l'aboutissement de la création du diplôme universitaire « généalogie et histoire des familles » : un nouveau DU sur les fondamentaux de l'École nationale des chartes - PSL est envisagé pour 2024/2025. Plus généralement, la proposition de modules sur demande et de réponses à des appels à projet permet d'accroître encore les recettes de la formation continue. Les recettes envisagées émanant de la formation continue en 2023, réévaluées au BR2, s'élèvent à 220 K€.
- ✓ L'École souhaitant développer les recettes issues du mécénat a créé en 2023 une fondation abritée sous l'égide de la Fondation PSL via la mobilisation de son fonds de roulement à hauteur d'1 M€. Grâce à ce nouvel outil, l'École a vocation à financer notamment:
 - Des bourses pour les étudiants internationaux ;
 - Des projets de recherche grand public ou à potentiel économique;
 - Des acquisitions ou restaurations d'ouvrages anciens pour sa bibliothèque.

A ce stade il est difficile d'envisager un montant en recette exploitable pour la préparation du BI 2024, sachant que la Fondation aura son budget propre, intégré au sein du budget de la Fondation PSL et qu'une partie des recettes générées viendra alimenter son propre fonctionnement.

- ✓ L'établissement continue à générer des contrats de recherche et à émarger à des appels à projets importants (ANR, Biblissima+ et ERC notamment) dont les recettes en frais de gestion estimés seront consolidées en vue de l'établissement du budget initial 2024, le niveau estimé de 2023 étant de 36k€ et celui de 2024 étant voué à être supérieur.
- ✓ Les recettes estimées fin 2023 provenant de subventions d'édition et de ventes et droit de copie restent stables à 170 K€, les autres recettes diverses (taxe d'apprentissage, locations salle, etc..) augmentent légèrement à hauteur de 28,5K€ tout comme les droits d'inscription (34 K€).
- ✓ Sauf cas exceptionnel, le budget 2024 sera construit pour les prévisions de ressources propres en fonction d'une estimation la plus fine du niveau de recettes attendues en 2023, tout en regardant les anomalies éventuelles par une vision pluriannuelle.

3. Nouveautés en matière de dépenses pour 2024 :

3.1. Formation, recherche et international

3.1.1. *Scolarité*

La **refonte de la maquette du diplôme d'archiviste paléographe** visant à mieux insérer les stages au cours de la scolarité, regrouper les enseignements en grands ensembles thématiques et mieux répartir le nombre d'heures sur tout le cursus a été finalisée sans impact budgétaire global (ni en hausse, ni en baisse).

Néanmoins, le renforcement de la préparation des concours des écoles d'application et le report des stages internationaux générera un concours supplémentaire pour 2024. Par ailleurs, l'École a adhéré au **centre de langues mutualisées** porté par PSL (Mines), lancé à la rentrée 2023, et verra dans son budget 2024 des dépenses liées à cette activité. La compensation entre ces nouveaux coûts et les dépenses évitées est en cours de consolidation.

3.1.2. *Doctorat*

L'École reçoit une dotation récurrente du ministère financée sur la SCSP de 86 K€, réévaluée en 2021, 2022 et 2023 à la suite de la LPR. En 2023, **cette enveloppe a été complétée par le ministère** (ex-contrat de recherche documentaire), ce qui permet désormais à l'École de couvrir le coût total des contrats et de financer un contrat doctoral de trois ans par an (3 contrats docs en stock).

Par ailleurs, dans le cadre des programmes gradués PSL (école doctorale 472), l'École bénéficie d'un **contrat doctoral PSL par an** (3 contrats docs en stock). Pour l'ENC, cela devrait ainsi se traduire par un reversement de masse salariale de PSL à hauteur de 81 K€ en 2024 (cohortes 2021, 2022 et 2023). En outre, l'École a obtenu dans le cadre de l'EUR *Translitterae*, dans le cadre d'un appel à candidatures spécifique, un **contrat doctoral supplémentaire** pour la rentrée 2023, avec un reversement supplémentaire qui s'étalera sur trois ans.

Enfin, deux contrats doctoraux (sur trois ans) ont été obtenus dans le cadre du projet « **GRACEFUL17** », lauréat de l'appel franco-allemand de l'ANR/ DFG, qui se déploiera sur 36 mois.

3.1.3. Recherche

L'ENC, et plus particulièrement son laboratoire de recherche, le Centre Jean-Mabillon, appuyé par la direction de la recherche et de l'international, a remporté au cours de la période récente plusieurs appels à projets importants. Les différents projets lauréats auront une incidence financière sur le budget 2024 de l'établissement.

Biblissima +

L'ENC est partenaire, avec l'EPHE et l'ENS en tant qu'établissements composantes de l'Université PSL, du projet *Biblissima+, Observatoire des cultures écrites, de l'argile à l'imprimé* qui a été retenu dans le cadre de l'AMI Equipex +.

Pour l'établissement et plus particulièrement pour le Centre Jean Mabillon, une enveloppe de 1 005 000 € a été obtenue sur une durée de 8 ans, à laquelle s'ajoute une somme de 77 680 € correspondant aux frais de gestion de ce projet (8%) qui seront reversés en totalité par l'Université PSL, établissement contractant du consortium Biblissima +, à l'École des chartes.

Les crédits mobilisés en 2023 à hauteur de 191 K€ auront permis la continuation des activités ; 2024 verra intervenir des recrutements sur les projets soutenus dans le cadre du programme, y compris via des appels à projet (type HTRogène).

PRAIRIE (IA)

« Les Passés artificiels/ Artificial Pasts : lost texts and manuscripts that never were », a été lauréat de l'appel à projets SHS 2022 du programme PRAIRIE, a bénéficié de 69K€ de crédits inscrits en 2023 et se poursuivra en 2024.

Un nouvel appel à projet IA a été lancé : PSL est actuellement en train d'y répondre avec une version remaniée du projet PRAIRIE, auquel l'ENC participera également.

Autres projets ANR

Le projet ANR E-NDP et LiBer pour lesquels respectivement 48 K€ et 35 K€ ont été inscrits en 2023 se poursuivront en 2024.

2023 a aussi vu l'inscription de crédits à hauteur de 31k€ en faveur de l'ANR Graceful. Outre les contrats doctoraux, d'autres dépenses sont prévues dans le cadre de ce projet en 2024.

Enfin, 2024 verra la mise en œuvre de l'ANR Bipulum. Ce programme de recherche, qui associe les laboratoires Telemme, IRHIM, le CJM, ainsi que la BNF. Il se déploiera sur 48 mois, à compter du 1^{er} mars 2024.

ERC

L'ERC Starting grant "The Lost Manuscripts of Medieval Europe: Modelling the Transmission of Texts") pour un financement d'1,5 M€ commencera également au 1^{er} janvier 2024, sur une durée de 5 ans, et permettra essentiellement de prendre en charge, outre la décharge de service de notre enseignant-chercheur porteur de projet, les salaires de deux ingénieurs et deux post-docs (pendant 2 ans chacun).

AMI Compétences et métiers d'avenir (CMA)

L'École a contribué à la réponse, portée par l'ENSAD, établissement partenaire au sein de l'Université PSL, à l'appel à projet Compétences et métiers d'avenir portée par la Caisse des dépôts et consignations. Il s'agit de participer à un groupement visant à réaliser une prestation. Ce projet, Res-Sources, va permettre de financer un ingénieur et de l'équipement au sein de l'établissement au service du projet.

3.1.4. *International*

L'ENC continuera en 2024 à mettre en œuvre les mobilités internationales dans le cadre de l'**agence Erasmus+** pour le reliquat de la subvention 2022 (14K€). A partir de la subvention 2023, ERASMUS+ sera directement géré par PSL.

Toujours dans l'item mobilités, la **Région Ile-de-France** continuera de compléter cette enveloppe en attribuant à l'ENC une somme de 5000 € par an afin de mettre en place des bourses de mobilité internationale sur l'année 2023-2024.

2023 a vu le lancement de la **chaire UNESCO** - Les archives au service des nations et des sociétés africaines. Dans ce cadre, et pour faire suite au financement reçu dès 2022 et actuellement terminé, l'École a remporté un nouveau financement ADESFA (Ministère des affaires étrangères – France éducation international) en 2023. Les conventionnements sont en cours de finalisation et permettront le financement de missions et d'actions de coopération à Madagascar en 2024 et 2025.

3.2. **Les fonctions support**

3.2.1. La politique des ressources humaines

L'établissement poursuit son travail de fiabilisation collective de ses données en matière de masse salariale, conséquence du passage aux responsabilités et compétences élargies.

Les impacts des mesures gouvernementales (cf. supra) viennent rendre de plus en plus difficiles les nécessaires actions de consolidation des emplois et des qualifications au sein de l'établissement pour faire face à la montée en complexité croissante des différentes tâches et activités.

Pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs, les éléments notables pour l'année 2024 seront :

- La création d'une **chaire professeur junior** à partir du 1^{er} janvier 2024, dont les modalités précises en gestion sont encore à définir, mais qui seront couvertes essentiellement par l'Université PSL ;
- La **création de contrats docs et de post-docs** supplémentaires dans le cadre des réponses aux appels à projet (cf. supra).

L'établissement poursuivra son accompagnement des mesures indemnitaires des enseignants-chercheurs dans le cadre du RIPEC, dans ses trois composantes.

Pour ce qui concerne les personnels administratifs et de bibliothèque :

- Le travail amorcé sur la cartographie des emplois et des compétences doit permettre de définir une **gestion pluriannuelle des emplois et compétences** avec des schéma d'évolution et de requalifications ;
- Une discussion sur la **politique indemnitaire** dans les prochaines réunions du CSA devra permettre de réfléchir aux évolutions possibles de cette dernière, dans le cadre budgétaire contraint qui est le nôtre.

3.2.2. Les charges d'occupation des locaux.

3.2.2.1. *Les locaux occupés en propre.*

Suite au déménagement de l'URFIST de la rue des Bernardins et son intégration au sein du campus Condorcet, L'ENC n'occupe plus qu'un site en propre : son siège au 65 rue de Richelieu.

Les dernières estimations du coût de l'électricité pour les années 2024-2025 (80 k€ pour les deux ans) montre une stabilité sur cet item de dépense. Il est espéré que suite à la réalisation des travaux en 2023 de la partie électricité du plan de sobriété énergétique certaines économies verront le jour en 2024.

Ces économies seront accentuées dans l'avenir suite aux travaux d'isolation, également votés dans le plan de sobriété énergétique. Ces travaux initialement envisagés en 2023 auront finalement lieu en 2024, leur montant estimatif est révisé à la baisse – 150 K€.

La fin de l'année 2023 verra également la poursuite des études relatives au raccordement du bâtiment à « Fraicheur de Paris », permettant d'inscrire des montants en investissement pour 2024 et peut-être 2025.

3.2.2.2. Les locaux occupés en sites partagés.

Le campus Condorcet :

La contribution de l'ENC au fonctionnement du campus Condorcet se décompose en trois postes de dépenses : les charges d'occupation des locaux, la contribution de fonctionnement à l'établissement public Campus Condorcet et la participation forfaitaire aux services de proximité.

| CONTRIBUTION ENC -> EPCC | 2019 K€ | 2020 K€ | 2021 K€ | 2022* K€ | 2023** K€ |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|---------------------|
| Règlement intérieur (RI EPCC) | 54,4 | 58,8 | 58,8 | 38,8 | 49,0 |
| Protocole vie de campus (Service) | 0,0 | 0,0 | 10,0 | 13,1 | 13,9 |
| Occupation | 12,6 | 43,6 | 50,0 | 72,7 | 82,5 |
| Total | 67,0 | 102,4 | 118,8 | 124,6 | 145,4 |

** estimation

La contribution de l'ENC au Campus Condorcet est estimée à 145,4 K€ en 2023. Le montant ne cesse de croître année après année. Il est difficile de tabler sur un montant exact pour 2024 à ce stade, le budget sera construit sur une stabilisation.

Il est à noter que les travaux d'installation de l'URFIST de Paris sur le Campus Condorcet se termineront au tout début de 2024, avec un impact budgétaire à prévoir également sur l'année 2024.

L'espace Richelieu :

Suite à l'ouverture de la phase II du projet Richelieu et à la signature d'une nouvelle convention de remboursement des charges spécifiques de la bibliothèque, ces dernières – en prévision – sont estimées à 200 K€ TTC l'année depuis 2023 et s'avèrent inférieures aux années antérieures. Nous n'avons pas assez de recul pour estimer les charges définitives et tablerons sur ce montant dans la construction du budget.

Comme pour le bâtiment du siège du 65 rue de Richelieu, les locaux de la bibliothèque au sein du Quadrilatère Richelieu sont raccordés au réseau de chaleur CPCU, ce qui devrait limiter les hausses de coûts de l'énergie.

Enfin, et par antinomie aux économies, la BENC prévoit d'effectuer un refoulement en 2024. Les frais liés à cette opération sont estimés à 18 K€ et sont envisagés dans la construction du budget 2024.

Annexe 1 : Flux financiers en provenance de PSL et contributions de l'ENC vers PSL.

Contributions PSL -> ENC

| Action | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Poste support offre cible formation masters* | | | | | |
| Contrat doctoral 2020 (L. Citraro) ED 472 | 27 272 | 27 272 | 20 454 | / | / |
| Contrat doctoral 2021 (P. Vey) ED 472 | 7 546 | 30 184 | 30 184 | 22 638 | / |
| Contrat doctoral 2022 (V. Reignier) ED 472 | / | 7 546 | 30 184 | 30 184 | 22 638 |
| Contrat doctoral 2023 ED 472 | / | / | 7 546 | 30 184 | 30 184 |
| Contrat doctoral Translitterae | / | / | 7 546 | 30 184 | 30 184 |
| Labex HASTEC | 48 168 | 18 644 | / | / | / |
| Chaire Professeur Junior** | / | / | / | | |
| Bicentenaire de l'ENC | 45 000 | / | / | / | / |
| Migration messagerie O365 | / | 23 688 | / | / | / |
| PRAIRIE - Appel SHS 2022 | / | / | 25 000 | 50 000 | 24 500 |
| TOTAL | 127 986 | 107 334 | 120 914 | 163 190 | 107 506 |

* Dépenses directement prises en charge par PSL

** Modalités à définir

Contributions ENC -> PSL

| Action | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| SMS école interne | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 11 222 | 11 222 |
| SMS gestion des retraites | 1 966 | 1 966 | 1 966 | 1 966 | 1 966 |
| ERP scolarité HELISA | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 |
| SMS vie étudiante (mutualisation CVEC) | 2 992 | 3 298 | 3 196 | 3 200 | 3 200 |
| Abonnements ressources électroniques | 6 600 | 6 600 | 6 600 | 6 600 | 6 600 |
| TOTAL | 27 558 | 27 864 | 27 762 | 28 988 | 28 988 |

Annexe 2 : Lettre d'orientation budgétaire 2024 de PSL.

Cf. document joint.